

**F C T C**WHO FRAMEWORK CONVENTION  
ON TOBACCO CONTROL**INSTRUMENT DE NOTIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE  
DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC****VEUILLEZ LIRE CE DOCUMENT AVANT DE COMPLETER LE  
QUESTIONNAIRE**

Pour utiliser les options interactives de l'instrument de notification, veuillez suivre les instructions suivantes:

1. Sauvegardez le document au format Microsoft Word (instrument de notification concernant la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac) sur un dossier de l'ordinateur que vous allez utiliser pour remplir de questionnaire.
2. Vérifier que vos installations de sécurité Microsoft Word vous permettent d'utiliser des macros dans ce document:
  - (i) Dans le menu « Outils », sélectionnez « Macros »
  - (ii) Dans le menu « Macros », sélectionnez « Sécurité »
  - (iii) Dans le menu « Sécurité » qui s'affichera, vérifiez que vous allez choisi « Niveau de sécurité moyen ».
3. Fermez et ouvrez à nouveau le document correspondant à l'instrument de notification (document au format Microsoft Word) que vous avez sauvegardé sur votre ordinateur à l'étape 1).
4. A l'ouverture du document, une boîte de dialogue va apparaître pour vous demander si vous souhaitez activer les macros. Cliquez sur « Activer les macros ».
5. Une fois que vous aurez cliqué sur « Activer les macros », les boutons indiquant que vous pouvez ajouter de nouvelles rangées ou de nouvelles catégories aux tableaux seront fonctionnels.

**Il est indispensable lorsque vous utiliser l'instrument de notification de fournir les informations et les données au format demandé, dans un souci de cohérence et pour faciliter le traitement et l'analyse des données.**

**Je confirme avoir lu les notes ci-dessus et avoir suivi les instructions.**

## 1. ORIGINE DU RAPPORT

<b>1.1</b>	<b>Nom de la Partie contractante</b>	<b>Gabon</b>
<b>1.2</b>	<b>Renseignements sur le correspondant national chargé de la préparation du rapport :</b>	
	Nom et fonction du correspondant	MBUNGU MABIALA FREDERIC, Directeur du Programme
	Nom complet de l'établissement	Programme National de Santé Mentale et de Lutte contre le Tabac, l'Alcoolisme et les Drogues
	Adresse postale	B.P. 50 Libreville
	Numéro de téléphone	0024107912013 ou bien 0024105339986
	Numéro de télécopie	
	Adresse électronique	freddymbungu@yahoo.fr
<b>1.3</b>	<b>Signature du fonctionnaire responsable de la présentation du rapport :</b>	
	Nom et titre du fonctionnaire	Jean-Damascène KHOUILLA, Directeur Général de la Santé
	Nom complet de l'institution	Direction Générale de la Santé, Ministère de la Santé
	Adresse postale	B.P. 50 Libreville
	Numéro de téléphone	0024106055771 ou bien 0024107878732
	Numéro de télécopie	
	Adresse électronique	jdkhouilla@yahoo.fr
	Page Web	
<b>1.4</b>	<b>Période couverte par le rapport</b>	2013-2014
<b>1.5</b>	<b>Date à laquelle le rapport a été soumis</b>	30 mars 2014

## 2. CONSOMMATION DE TABAC ET INDICATEURS SANITAIRES, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES CONNEXES

(Réf. : articles 19.2.a), 20.2, 20.3.a), 20.4.c) ainsi que 6.2.a), 6.2.b), 6.3, 15.4, 15.5 et 17 selon les indications pour les sous-sections correspondantes)

2.1	Prévalence du tabagisme		
2.1.1	<b>Prévalence du tabagisme dans la population adulte (ensemble de la population)</b> <i>(veuillez fournir des données de prévalence pour l'ensemble de la population adulte, et préciser l'âge considéré, par exemple 15 ans et plus, 18–64 ans ; voir 2.1.1.2)</i>		
		Prévalence (%) <i>(veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer dans les données de prévalence)</i>	Nombre moyen du produit du tabac à fumer le plus consommé par jour
<b>HOMMES</b>			
	Actuellement fumeurs	%	
	Fumant quotidiennement	%	
	Fumant occasionnellement	%	
	Anciens fumeurs	%	
	N'ayant jamais fumé	%	
<b>FEMMES</b>			
	Actuellement fumeuses	%	
	Fumant quotidiennement	%	
	Fumant occasionnellement	%	
	Anciennes fumeuses	%	
	N'ayant jamais fumé	%	
<b>TOTAL (hommes et femmes)</b>			
	Actuellement fumeurs	%	
	Fumant quotidiennement	%	
	Fumant occasionnellement	%	
	Anciens fumeurs	%	
	N'ayant jamais fumé	%	

2.1.1.1	Veuillez indiquer les produits du tabac à fumer inclus dans le calcul de la prévalence pour la question 2.1.1 :
2.1.1.2	Veuillez indiquer la fourchette d'âge à laquelle les données utilisées pour répondre à la question 2.1.1 se rapportent :
2.1.1.3	Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.1 :
2.1.1.4	Veuillez fournir les définitions des termes « actuellement fumeur », « fumant quotidiennement », « fumant occasionnellement », « ancien fumeur » et « n'ayant jamais fumé » utilisés dans le présent rapport.
2.1.1.5	Veuillez fournir une brève explication de la tendance de la prévalence du tabagisme dans la population adulte au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.

2.1.2	<b>Prévalence du tabagisme dans la population adulte (par groupes d'âge)</b> <i>(Si elles sont disponibles, veuillez fournir des données de prévalence par groupe d'âge, et préciser le groupe d'âge considéré, de préférence par tranches de 10 ans, par exemple 25–34, 35–44 ans)</i>		
		Groupe d'âge (adultes)	Prévalence (%) <i>(veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer dans les données de prévalence)</i>
<b>HOMMES</b>			
	Actuellement fumeurs <sup>1</sup>		%
	<b>Ajouter une tranche d'âge</b>		%
			%
			%
			%
<b>FEMMES</b>			
	Actuellement fumeurs <sup>1</sup>		%
	<b>Ajouter une tranche d'âge</b>		%
			%
			%
			%
<b>TOTAL (hommes et femmes)</b>			
	Actuellement fumeurs <sup>1</sup>		%
	<b>Ajouter une tranche d'âge</b>		%
			%
			%
			%

<sup>1</sup> Veuillez fournir ici des données soit sur l'ensemble des individus actuellement fumeurs soit uniquement sur les personnes fumant quotidiennement, selon les données disponibles.

2.1.2.1	Veillez indiquer les produits du tabac à fumer inclus dans le calcul de la prévalence pour la question 2.1.2 :
2.1.2.2	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.2 :
2.1.2.3	Veillez fournir une brève explication de la tendance de la prévalence actuelle du tabagisme par groupe d'âge au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport, si ces données sont disponibles.

<b>2.1.3</b>	<b>Prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte (ensemble de la population)</b> <i>(Veillez fournir les données de prévalence pour l'ensemble de la population adulte, et préciser l'âge considéré en 2.1.3.2, par exemple 15 ans et plus, 18-64 ans ; voir 2.1.3.2)</i>	
		Prévalence (%) <i>(veillez inclure tous les produits du tabac sans fumée dans les données de prévalence)</i>
	<b>HOMMES</b>	
	Actuellement consommateurs	%
	Consommant quotidiennement	%
	Consommant occasionnellement	%
	Anciens consommateurs	%
	N'ayant jamais consommé	%
	<b>FEMMES</b>	
	Actuellement consommateurs	%
	Consommant quotidiennement	%
	Consommant occasionnellement	%
	Anciens consommateurs	%
	N'ayant jamais consommé	%
	<b>TOTAL (hommes et femmes)</b>	
	Actuellement consommateurs	%
	Consommant quotidiennement	%
	Consommant occasionnellement	%
	Anciens consommateurs	%
	N'ayant jamais consommé	%

2.1.3.1	<p data-bbox="368 219 1401 282">Veuillez indiquer les produits du tabac sans fumée inclus dans le calcul de la prévalence pour la question 2.1.3 :</p>
2.1.3.2	<p data-bbox="368 349 1307 412">Veuillez indiquer la fourchette d'âge à laquelle les données utilisées pour répondre à la question 2.1.3 se rapportent :</p>
2.1.3.3	<p data-bbox="368 479 1382 510">Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.3 :</p>
2.1.3.4	<p data-bbox="368 577 1428 674">Veuillez fournir dans l'espace ci-après les définitions des termes « actuellement consommateur », « consommant quotidiennement », « consommant occasionnellement », « ancien consommateur » et « n'ayant jamais consommé » (de produits du tabac sans fumée) utilisés dans le présent rapport.</p>
2.1.3.5	<p data-bbox="368 741 1378 837">Veuillez fournir une brève explication de la tendance de la prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p>

<b>2.1.4</b>	<b>Prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte (consommateurs actuels) par groupe d'âge</b> <i>(Si elles sont disponibles, veuillez fournir des données de prévalence par groupe d'âge, et préciser le groupe d'âge considéré, de préférence par tranches de 10 ans, par exemple 25–34, 35–44 ans)</i>	
	Groupe d'âge (adultes)	Prévalence (%) <i>(veuillez inclure tous les produits du tabac sans fumée dans les données de prévalence)</i>
<b>HOMMES</b>		
Actuellement consommateurs <sup>2</sup>		%
<b>Ajouter une tranche d'âge</b>		%
		%
		%
		%
<b>FEMMES</b>		
Actuellement consommatrices <sup>2</sup>		%
<b>Ajouter une tranche d'âge</b>		%
		%
		%
		%
<b>TOTAL (hommes et femmes)</b>		
Actuellement consommateurs <sup>2</sup>		%
<b>Ajouter une tranche d'âge</b>		%
		%
		%
		%

<sup>2</sup> Veuillez fournir des données soit sur l'ensemble des consommateurs actuels soit uniquement sur les consommateurs quotidiens, selon les données disponibles.



2.1.4.1	Veillez indiquer les produits de tabac sans fumée inclus dans la réponse à la question 2.1.4 :
2.1.4.2	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.4 :
2.1.4.3	Veillez fournir une brève explication de la tendance de la prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.

<b>2.1.5 Consommation de tabac par groupe(s) ethnique(s)</b>				
	Groupe(s) ethnique(s)	Prévalence (%) <i>(veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer ou sans fumée dans les données de prévalence)</i>		
		Hommes	Femmes	Total (hommes et femmes)
Actuellement consommateurs <sup>3</sup>		%	%	%
<b>Ajouter un groupe ethnique</b>		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
2.1.5.1	Veillez indiquer les produits du tabac inclus dans la réponse à la question 2.1.5 :			
2.1.5.2	Veillez indiquer la fourchette d'âge à laquelle les données utilisées pour répondre à la question 2.1.5 se rapportent :			
2.1.5.3	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.5 :			

<sup>3</sup> Veillez fournir des données soit sur l'ensemble des consommateurs actuels soit uniquement sur les consommateurs quotidiens, selon les données disponibles.

2.1.6	Consommation de tabac chez les jeunes						
	Tranche d'âge	Prévalence (%) <i>(veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer ou sans fumée dans les données de prévalence)</i>					
		Tabac à fumer	Tabac sans fumée	Autres (pipe à eau, par exemple)			
<b>Garçons</b>							
Actuellement consommateurs <sup>4</sup>	<b>14-16</b>	9.1%	%	%			
		<b>Ajouter un groupe jeunes</b>	<b>17-19</b>	15.5%	%	%	
				<b>20-22</b>	19.1%	%	%
					%	%	%
		%	%	%			
<b>Filles</b>							
Actuellement consommateurs <sup>4</sup>	<b>14-16</b>	5.1%	%	%			
		<b>Ajouter un groupe jeunes</b>	<b>17-19</b>	7.4%	%	%	
				<b>20-22</b>	8.2%	%	%
					%	%	%
		%	%	%			
<b>TOTAL (garçons et filles)</b>							
Actuellement consommateurs <sup>4</sup>	<b>14-16</b>	7.1%	%	%			
		<b>Ajouter un groupe jeunes</b>	<b>17-19</b>	11.45%	%	%	
				<b>20-22</b>	13.65%	%	%
					%	%	%
		%	%	%			
2.1.6.1	Veuillez indiquer les produits du tabac inclus dans le calcul de la prévalence pour la question 2.1.6 : cigarettes						

<sup>4</sup> Veuillez fournir des données soit sur l'ensemble des consommateurs actuels soit uniquement sur les consommateurs quotidiens, selon les données disponibles.

2.1.6.2	<p>Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.6 :</p> <p>2004 Enquête Santé des jeunes en milieu scolaire Gabonais. Dr NZOUZI Netti (Ecole de Santé Publique de l'Université Libre de Bruxelles-Ministère de Santé/Gabon). Publiée également dans revue Santé/Tobacco use in secondary schools in Gabon : Prevalence and associated psychosocial factors 2007, vol. 17, no3, pp. 159-165 [7 page(s) (article)] (50 ref.)</p>
2.1.6.3	<p>Veillez indiquer la définition du terme « actuellement fumeur/consommateur de tabac » utilisé pour répondre à la question 2.1.6 dans l'espace ci-après :</p> <p>% des jeunes qui fument régulièrement au moins 1 cigarette /semaine</p>
2.1.6.4	<p>Veillez donner une brève explication de la tendance de la consommation de tabac chez les jeunes au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>Aucune autre étude fiable n'a été réalisée entre temps et les habitudes n'ont pas changé.</p>

<b>2.2</b>	<b>Exposition à la fumée du tabac</b>
2.2.1	<p>Disposez-vous de données sur l'exposition à la fumée du tabac dans votre population ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
2.2.2	<p>Si vous avez répondu « oui » à la question 2.2.1, veuillez fournir des détails dans l'espace ci-après (par exemple exposition par sexe, à la maison, sur le lieu de travail, dans les transports publics)</p>
2.2.3	<p>Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.2.1 :</p>

<b>2.3</b>	<b>Mortalité liée au tabac</b>
2.3.1	<p>Avez-vous des informations sur la mortalité liée au tabac dans votre population ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
2.3.2	<p>Si vous avez répondu « oui » à la question 2.3.1, quel est le nombre total estimatif de décès attribuables à l'usage du tabac dans votre population ?</p>
2.3.3	<p>Si cette information est disponible, veuillez fournir toute information additionnelle sur la mortalité attribuable à l'usage du tabac (par exemple cancer du poumon, maladies cardio-vasculaires) sur votre territoire.</p>
2.3.4	<p>Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre aux questions 2.3.2 à 2.3.3 et veuillez soumettre un exemplaire de l'étude à laquelle vous vous référez :</p>

<b>2.4</b>	<b>Coûts liés au tabac</b>
2.4.1	<p>Avez-vous des informations sur la charge économique de l'usage du tabac dans votre population, c'est-à-dire le coût global de l'usage du tabac imposé à votre société ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
2.4.2	<p>Si vous avez répondu « oui » à la question 2.4.1, veuillez fournir des détails (par exemple coûts directs (liés aux soins de santé) et indirects et, si possible, méthode utilisée pour estimer ces coûts).</p>

2.4.3	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.4.2 et soumettre un exemplaire de l'étude à laquelle vous vous référez :

<b>2.5</b>		<b>Offre de tabac et de produits du tabac</b>					
		<i>(Réf. : articles 6.2.b), 20.4.c) et 15.5)</i>					
2.5.1	Offre licite de produits du tabac						
	Produit	Unité <i>(p. ex. pièces, tonnes)</i>	Ventes au détail	Production intérieure	Exportations	Importations	
	Produits du tabac à fumer <b>Ajouter un produit</b>	<b>Cigarettes, cigares et cigariillos</b>	<b>millions</b>		<b>250</b>	<b>300</b>	
		<b>Cigarettes, cigares et cigariillos</b>	<b>kg</b>				<b>1795210</b>
	Produits du tabac sans fumée <b>Ajouter un produit</b>						
	Autres produits du tabac <b>Ajouter un produit</b>						
	Tabac	Feuille					
2.5.2	Veillez fournir des informations sur les volumes des ventes en franchise de droits (par exemple produit, unité, quantité), si possible.						

	Actuellement, les voyageurs internationaux peuvent importer et/ou acheter en franchise de droits et de taxes 125 cigares, 400 cigarettes et 500 g de tabac brut. Cela a été aussi relevé dans le rapport d'évaluation de la Mission du Secrétariat de la Convention en juillet 2013.
<b>2.5.3</b>	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre aux questions 2.5.1 et 2.5.2 :
	2014, Régie Gabonaise de Tabacs

2.6 Saisies de produits du tabac illicites (Réf. : article 15.5)						
2.6.1		Année	Produit	Unité (p. ex. millions de pièces)	Quantité saisie	
	Produits du tabac à fumer  <input type="button" value="Ajouter&lt;br/&gt;une ligne"/>					
	Produits du tabac sans fumée  <input type="button" value="Ajouter&lt;br/&gt;une ligne"/>					
	Autres produits du tabac  <input type="button" value="Ajouter&lt;br/&gt;une ligne"/>					
	2.6.2	Avez-vous des informations quelconques sur le pourcentage de produits du tabac illicites sur le marché national ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non				
	2.6.3	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.6.2, quel pourcentage du marché national du tabac les produits du tabac illicites constituent-ils ?				
2.6.4	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.6.3 et si vous disposez d'informations, quelle est la tendance au cours des trois dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport, du pourcentage de produits du tabac illicites par rapport au marché intérieur du tabac ?					
2.6.5	Veuillez fournir toute autre information sur les produits du tabac illicites.					
2.6.6	Veuillez indiquer la source des données utilisées pour répondre aux questions de la section 2.6 :					

2.7 Culture du tabac	
2.7.1	Le tabac est-il cultivé sur votre territoire ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.7.2	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.7.1, veuillez fournir des informations sur le nombre de travailleurs engagés dans la culture du tabac. Si ces données sont disponibles, veuillez fournir ce chiffre ventilé par sexe.
	Les chiffres sont indisponibles car ce sont les paysans qui plantent le tabac pour une consommation personnelle locale.

2.7.3	Veillez indiquer, si possible, la part de la valeur de la production de feuilles de tabac dans le produit intérieur brut national. La production locale de tabac (brun) est insignifiante et destinée à la consommation personnelle. L'unique usine de fabrication de cigarette au Gabon importe sa matière première.
2.7.4	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre aux questions de la section 2.7 :
	2014. SOCIGA B.P. 2175 Tél. 241 726124; c'est l'unique entreprise de fabrication de cigarettes au Gabon.

<b>2.8</b>	<b>Fiscalité des produits du tabac</b> (Réf. : articles 6.2.a) et 6.3)				
2.8.1	Quelle proportion les taxes représentent-elles dans le prix au détail de la catégorie de produit du tabac la plus populaire (par exemple somme des impôts indirects, taxes sur les ventes et sur les importations (le cas échéant) et taxe à la valeur ajoutée/taxe sur les produits et services TVA/TPS) ?				
2.8.2	Comment les impôts indirects sont-ils prélevés (quels types de taxes sont prélevées) ?				
	• Taxe spécifique seulement	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non		
	• Taxe <i>ad valorem</i> seulement	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non		
	• Association de taxes spécifique et <i>ad valorem</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
	• Structures plus complexes (veuillez préciser: autres impôts : taxe communautaire d'intégration ; contribution communautaire d'intégration et le prélèvement de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA. )				
2.8.3	Si possible, veuillez fournir des détails sur les taux d'imposition des produits du tabac à tous les niveaux de l'Etat et en étant aussi précis que possible (précisez le type de taxe, par exemple TVA, taxes sur les ventes et sur les importations)				
		Produit	Type de taxe	Taux ou montant	Base d'imposition <sup>5</sup>
	Produits du tabac à fumer  <input type="button" value="Ajouter un produit"/>	<b>Tous les produits du tabac</b>	<b>Ad valorem</b>	<b>18%</b>	
		<b>Tous les produits du tabac</b>	<b>droits d'accise</b>	<b>30%</b>	Valeur en douane + Droits et taxes
		<b>cigarettes, cigares, cigarillos et le tabac à fumer ou à mâcher importés</b>	<b>prélèvement à l'importation</b>	<b>30 %</b>	

<sup>5</sup> La « base d'imposition » devrait indiquer clairement sur quoi est basé le taux ou montant d'imposition. Si la taxe est exprimée en pourcentage (par exemple taxe *ad valorem*), la base d'imposition est la valeur réelle de la marchandise taxée ; par exemple, 45 % du prix du fabricant, 30 % du prix au détail. Dans ce cas, la « base » est le prix du fabricant ou le prix au détail. Si la taxe est exprimée en montant (par exemple taxe spécifique), la base d'imposition est le volume (nombre de pièces ou poids) de marchandises taxées. Par exemple, si la taxe est de US \$5 pour 100 cigarettes, le montant de la taxe est de US \$5 et la base d'imposition est de 100 cigarettes.

		<b>cigarettes, cigares, cigarillos et le tabac à fumer ou à mâcher importés</b>	<b>Taxe communautaire d'intégration</b>		
		<b>cigarettes, cigares, cigarillos et le tabac à fumer ou à mâcher importés</b>	<b>Contribution communautaire d'intégration</b>	<b>0.4%</b>	
		<b>cigarettes, cigares, cigarillos et le tabac à fumer ou à mâcher importés</b>	<b>prélèvement de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)</b>	<b>0.05%</b>	
	Produits du tabac sans fumée <b>Ajouter un produit</b>				
	Autres produits du tabac <b>Ajouter un produit</b>				
2.8.4	<p>Veillez décrire brièvement les tendances de l'imposition des produits du tabac sur votre territoire au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>De 2011 à 2014, les tendances de l'imposition des produits du tabac sont constantes avec un taux de 30%.</p>				
2.8.5	<p>Réservez-vous un pourcentage quelconque des recettes fiscales au financement d'un plan ou d'une stratégie nationale de lutte antitabac sur votre territoire ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui    <input checked="" type="checkbox"/> Non (Référence article 26)</p>				
2.8.6	<p>Si vous avez répondu « oui » à la question 2.8.5, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>				
2.8.7	<p>Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre aux questions 2.8.1 à 2.8.6 :</p> <p>2013, selon la loi N° 027/2008 du 22 janvier 2009 portant code général des impôts.</p>				



2.9	<b>Prix des produits du tabac</b> <i>(Réf. : article 6.2.a)</i>					
2.9.1	Veuillez indiquer les prix au détail des trois marques les plus vendues des produits du tabac nationaux et importés au point de vente le plus fréquenté de votre capitale.					
		Marque la plus vendue			Nombre d'unités ou quantité par paquet	Prix au détail
		Produits du tabac à fumer	Produit du tabac sans fumée	Autres produits du tabac		
	Nationaux	Fine Mentholé			20	600
		Houston			20	500
	Importés	Dunhill			20	900
		Marlboro Light			20	900
		Marlboro Rouge			20	900

2.9.2	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.9.1.
	2014 / Régie Gabonaise de Tabac
2.9.3	Veillez indiquer la monnaie utilisée pour remplir la section « taux ou montant » de la question 2.8.3 et la section « prix au détail » de la question 2.9.1. Si vous le connaissez, veuillez indiquer le taux de change entre cette monnaie et le dollar des Etats-Unis , ainsi que la date de ce taux de change.
	Franc CFA : 1\$US = 475,641 FCFA en date du 27 mars 2014
2.9.4	Veillez décrire brièvement la tendance des prix des produits du tabac sur votre territoire au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.
	Les prix n'ont pas changés depuis deux ans ou si peu.

### 3. LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES

3.1	Article	Obligations générales (Réf. : article 5)		
3.1.1	5	Obligations générales		
3.1.1.1	5.1	Avez-vous élaboré et mis en œuvre des stratégies, des plans et des programmes nationaux multisectoriels globaux de lutte antitabac conformément aux dispositions de la Convention ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.1.1.2	5.1	Si vous avez répondu « non » à la question 3.1.1.1, avez-vous partiellement élaboré et mis en œuvre des stratégies de lutte antitabac en incluant la lutte antitabac dans des stratégies, plans et programmes nationaux de santé, de santé publique ou de promotion de la santé ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.1.1.3	5.1	Si vous avez répondu « non » à la question 3.1.1.2, un aspect quelconque de la lutte antitabac visé dans la Convention figure-t-il dans une stratégie, un plan ou un programme national ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.1.1.4	5.2(a)	Avez-vous mis en place ou renforcé et doté de moyens financiers		
		• un point focal de lutte antitabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• une unité de lutte antitabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• un dispositif national de coordination de la lutte antitabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.1.1.5	Si vous avez répondu « oui » à l'une quelconque des questions de la rubrique 3.1.1.4, veuillez fournir des indications détaillées (par exemple la nature du dispositif national de coordination, l'institution dont relève le point focal de lutte antitabac ou l'unité de lutte antitabac).			
	Le Ministère de la Santé a créé un Programme National de Santé Mentale et de Lutte contre le Tabac, l'Alcoolisme et les Drogues. C'est le Point focal de la Lutte antitabac qui comporte en son sein une unité de lutte antitabac.			
3.1.1.6	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 5.1 et 5.2 ( <i>Obligations générales</i> ) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	Durant les 2 dernières années, le Gabon s'est doté d'une loi antitabac qui a été promulguée le 21 août 2013. En plus, le Gabon a reçu du Secrétariat de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte antitabac un financement pour l'évaluation des besoins et des progrès accomplis dans la lutte antitabac, cette évaluation a été menée en juillet 2013 par une équipe d'experts venus de Genève.			
3.1.1.7	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de cette section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			
	La loi prévoit la création d'une Commission nationale chargée de la coordination des actions de lutte antitabac.			

3.1.2	5.3	<b>Protection des politiques de santé publique en matière de lutte antitabac contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac</b> <i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et mis en œuvre, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.1.2.1		– protéger les politiques de santé publique en matière de lutte antitabac contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.1.2.2		– faire en sorte que le public ait accès, conformément à l'article 12.c), à un large éventail d'informations concernant l'industrie du tabac, pertinentes au regard de l'objectif de la Convention, par exemple à travers une base de données publique ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.1.2.3	<p>Si vous avez répondu « oui » à l'une quelconque des questions des rubriques 3.1.2.1 ou 3.1.2.2, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p> <p>Pour le point 3.1.2.1, Le Gabon dispose d'un code de conduite destiné aux agents de la fonction publique. En plus le chapitre 7 de la Loi interdit l'ingérence de l'industrie du tabac dans les politiques nationales de lutte antitabac dans son article 32 ; il interdit également tout partenariat direct ou indirect avec l'industrie du tabac, et toute subvention publique ou mesure incitative en faveur de la culture, de la production ou de la transformation du tabac ou des produits du tabac. L'article 33 stipule que tout rapport avec l'industrie du tabac doit être transparent. L'article 34 interdit tout partenariat et accord avec l'industrie du tabac et avec ceux qui s'attachent à promouvoir ses intérêts. Une fois promulguée, la Loi constituera une base juridique solide pour l'application de l'article 5 3 de la CCLAT et des directives le concernant. ; Pour le point 3.1.2.2, la loi prévoit au chapitre 11, article 46 ainsi qu'au chapitre 6, article 31 de renforcer l'action d'information, d'éducation et de communication sur les effets nocifs liés à la consommation du tabac et sur les avantages du sevrage tabagique grâce à la Commission Nationale de Lutte contre le tabagisme.</p> <p>Le rapport des la mission de la CCLAT a relevé que Le Gabon a mené diverses activités d'éducation, de communication et de sensibilisation aux méfaits de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac, auprès du grand public et de groupes ciblés, tels que les jeunes, les professionnels des médias, les éducateurs et les décideurs.</p>			
3.1.2.4	<p>Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 5.3 au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>Pour le point 3.1.2.1, Le Gabon dispose d'un code de conduite destiné aux agents de la fonction publique. En plus le chapitre 7 de la Loi interdit l'ingérence de l'industrie du tabac dans les politiques nationales de lutte antitabac dans son article 32 ; il interdit également tout partenariat direct ou indirect avec l'industrie du tabac, et toute subvention publique ou mesure incitative en faveur de la culture, de la production ou de la transformation du tabac ou des produits du tabac. L'article 33 stipule que tout</p>			

	<p>rapport avec l'industrie du tabac doit être transparent. L'article 34 interdit tout partenariat et accord avec l'industrie du tabac et avec ceux qui s'attachent à promouvoir ses intérêts. Une fois promulguée, la Loi constituera une base juridique solide pour l'application de l'article 5.3 de la CCLAT et des directives le concernant. ; Pour le point 3.1.2.2, la loi prévoit au chapitre 11, article 46 ainsi qu'au chapitre 6, article 31 de renforcer l'action d'information, d'éducation et de communication sur les effets nocifs liés à la consommation du tabac et sur les avantages du sevrage tabagique grâce à la Commission Nationale de Lutte contre le tabagisme.</p> <p>Le rapport des la mission de la CCLAT a relevé que Le Gabon a mené diverses activités d'éducation, de communication et de sensibilisation aux méfaits de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac, auprès du grand public et de groupes ciblés, tels que les jeunes, les professionnels des médias, les éducateurs et les décideurs.</p>
3.1.2.5	<p>UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES</p> <p>Veillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'article 5.3 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'article 5.3 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont <b>facultatives</b>.</p> <p>Pour le point 3.1.2.1, Le Gabon dispose d'un code de conduite destiné aux agents de la fonction publique. En plus le chapitre 7 de la Loi interdit l'ingérence de l'industrie du tabac dans les politiques nationales de lutte antitabac dans son article 32 ; il interdit également tout partenariat direct ou indirect avec l'industrie du tabac, et toute subvention publique ou mesure incitative en faveur de la culture, de la production ou de la transformation du tabac ou des produits du tabac. L'article 33 stipule que tout rapport avec l'industrie du tabac doit être transparent. L'article 34 interdit tout partenariat et accord avec l'industrie du tabac et avec ceux qui s'attachent à promouvoir ses intérêts. Une fois promulguée, la Loi constituera une base juridique solide pour l'application de l'article 5.3 de la CCLAT et des directives le concernant. ; Pour le point 3.1.2.2, la loi prévoit au chapitre 11, article 46 ainsi qu'au chapitre 6, article 31 de renforcer l'action d'information, d'éducation et de communication sur les effets nocifs liés à la consommation du tabac et sur les avantages du sevrage tabagique grâce à la Commission Nationale de Lutte contre le tabagisme.</p> <p>Le rapport des la mission de la CCLAT a relevé que Le Gabon a mené diverses activités d'éducation, de communication et de sensibilisation aux méfaits de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac, auprès du grand public et de groupes ciblés, tels que les jeunes, les professionnels des médias, les éducateurs et les décideurs.</p>
3.1.2.6	<p>Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de cette section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>

<b>3.2</b>	<b>Article</b>	<b>Mesures relatives à la réduction de la demande de tabac</b> (Réf. : articles 6 à 14)		
3.2.1	6	<b>Mesures financières et fiscales visant à réduire la demande de tabac</b> (Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.1.1	6.2(a)	– des politiques fiscales et, le cas échéant, des politiques des prix concernant les produits du tabac afin de contribuer aux objectifs de santé visant à réduire la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.1.2	6.2(b)	– l'interdiction ou la restriction, selon le cas, de la vente aux voyageurs internationaux de produits du tabac en franchise de droits et de taxes ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.1.3		– l'interdiction ou la restriction, selon le cas, de l'importation par les voyageurs internationaux de produits du tabac en franchise de droits et de taxes ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.1.4	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 6 ( <i>Mesures financières et fiscales visant à réduire la demande de tabac</i> ) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
<p>Pour 3.2.1.1, le Gouvernement gabonais a indiqué reconnaître l'importance des mesures financières et fiscales pour réduire la consommation de tabac. Le taux de taxation sur les produits du tabac est plus élevé que pour tout autre produit. Le chapitre 9 de la loi stipule que les produits du tabac ne peuvent bénéficier d'aucune franchise fiscale et qu'ils sont fortement taxés, conformément aux dispositions fixées dans la Loi de Finances.</p> <p>Pour 3.2.1.2 et 3.2.1.3, selon les dispositions du chapitre 9, articles 37 et 38, les voyageurs internationaux peuvent importer et/ou acheter en franchise de droits et de taxes des produits du tabac.</p> <p>Actuellement, les voyageurs internationaux peuvent importer et/ou acheter en franchise de droits et de taxes 125 cigares, 400 cigarettes et 500 g de tabac brut. Cela a été aussi relevé dans le rapport d'évaluation de la Mission du Secrétariat de la Convention en juillet 2013.</p>				
3.2.1.5	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			

3.2.2	8.2	<b>Protection contre l'exposition à la fumée du tabac</b> <i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté ou appliqué des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.2.1		– interdiction de fumer dans les lieux de travail intérieurs, les transports publics, les lieux publics intérieurs et, le cas échéant, d'autres lieux publics ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.2.2		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.2.1, quel(le) est le type/la nature de la mesure prévoyant cette interdiction ?		
		• législation nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• législation infranationale	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• ordonnance administrative et décrets lois	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• accords volontaires	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• autres mesures (veuillez préciser Règlement intérieur des établissements scolaires )	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.2.3		Veuillez expliquer brièvement le type/la nature et la teneur des mesures prévoyant l'interdiction.		
		La loi au chapitre 4, articles 19 et 21		
3.2.2.4		Si vous avez répondu « oui » à l'une des options figurant au paragraphe 3.2.2.2, l'une de ces mesures prévoit-elle un mécanisme/une infrastructure permettant de la faire respecter ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.2.5		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.2.4, veuillez préciser ce dont il s'agit		
		Voir articles 20 et 21 alinéa 2, chapitre 4 de la loi		
3.2.2.6		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.2.1, veuillez préciser le contexte et la portée/l'étendue des mesures appliquées dans les lieux de travail intérieurs, les transports publics, les lieux publics intérieurs et, le cas échéant, d'autres lieux publics.	Complète	Partielle
		Lieux de travail intérieurs :		

	• bâtiments publics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• établissements de soins de santé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• établissements d'enseignement <sup>6</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• universités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• lieux de travail privés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• véhicules à moteur utilisés comme lieux de travail (par exemple les ambulances, véhicules de livraison)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• autres (veuillez préciser: voir tous les autres lieux énumérés à l'article 19, chapitre 4 de la loi )	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Transports publics :</b>			
	• aéronefs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• trains	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• ferries	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• transports publics terrestres (bus, trolleybus, tramways)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• véhicules à moteur utilisés comme lieux de travail (par exemple les ambulances, véhicules de livraison)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• véhicules privés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	• autres (veuillez préciser: )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

---

<sup>6</sup> À l'exception des universités.



	<p>Lieux publics intérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• espaces culturels</li> <li>• centres commerciaux</li> <li>• pubs et bars</li> <li>• boîtes de nuit</li> <li>• restaurants</li> <li>• autres (veuillez préciser: voir tous les autres lieux énumérés à l'article 21, chapitre 4 de la loi )</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2.2.7	<p>Veuillez fournir un bref résumé des mesures complètes et partielles, avec des précisions sur les mesures partielles qui ont été mises en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de fumer dans les lieux de travail intérieurs La loi venait juste d'être promulguée, les textes d'application n'ont pas encore été élaborés</li> <li>• Interdiction de fumer dans les transports publics La loi venait juste d'être promulguée, les textes d'application n'ont pas encore été élaborés</li> <li>• Interdiction de fumer dans les lieux publics intérieurs La loi venait juste d'être promulguée, les textes d'application n'ont pas encore été élaborés</li> </ul>			
3.2.2.8	<p>Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'article 8 (<i>Protection contre l'exposition à la fumée du tabac</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>La loi venait juste d'être promulguée, les textes d'application n'ont pas encore été élaborés</p>			
3.2.2.9	<p><b>UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES</b></p> <p>Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'article 8 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'article 8 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont <b>facultatives</b>.</p>			
3.2.2.10	<p>Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>			

3.2.3	9	<b>Réglementation de la composition des produits du tabac</b>		
		<i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.3.1		– test et analyse de la composition des produits du tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.3.2		– test et analyse des émissions des produits du tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.3.3		– réglementation de la composition des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.3.4		– réglementation des émissions des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.3.5	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 9 ( <i>Réglementation de la composition des produits du tabac</i> ) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	Pour ce qui concerne la réglementation de la composition des produits du tabac, la loi prévoit uniquement au chapitre 2, article 6 que les emballages, étuis ou paquets mis à la disposition du public puisse indiquer la teneur en nicotine et en goudron des produits sur une des faces latérales du paquet. Les teneurs maximales en goudron et en nicotine sont respectivement de 15 mg et 1,5mg			
	Pour la réglementation des émissions des produits du tabac, voir chapitre 4, article 19, 20 et 21 ainsi que l'article 36, chapitre 8 de la loi.			
3.2.3.6	<b>UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES</b>			
	Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'articles 9 et 10 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'articles 9 et 10 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont <b>facultatives</b> .			
3.2.3.7	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			

3.2.4	10	<b>Réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer</b>		
		<i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.4.1	– exiger des fabricants et des importateurs de produits du tabac qu'ils communiquent aux autorités gouvernementales des informations relatives à :			
	• la composition des produits du tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	• les émissions des produits du tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
3.2.4.2	– exiger la communication au public d'informations sur :			
	• la composition des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	• les émissions des produits du tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
3.2.4.3	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 10 ( <i>Réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer</i> ) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	La loi prévoit uniquement que le fabricant ou l'importateur puisse communiquer au public les informations au niveau du paquet de cigarette sur la teneur en nicotine et en goudron, ainsi que sur les émissions des produits du tabac. Par contre, rien n'est dit sur les informations à fournir aux autorités gouvernementales. Il est prévu d'ajouter ces dispositions dans les textes d'application qui vont être rédigés.			
3.2.4.4	<b>UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES</b>			
	Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'articles 9 et 10 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'articles 9 et 10 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont <b>facultatives</b> .			
3.2.4.5	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			

3.2.5	11	<b>Conditionnement et étiquetage des produits du tabac</b> <i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et appliqué des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.5.1	11	– faire en sorte que le conditionnement des cigarettes individuelles ou d'autres produits du tabac ne comporte pas de publicité ou de promotion ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.5.2	11.1(a)	– faire en sorte que le conditionnement et l'étiquetage ne contribuent pas à la promotion d'un produit par des moyens fallacieux, tendancieux ou trompeurs, ou susceptibles de donner une impression erronée quant à ses caractéristiques, effets sur la santé, risques ou émissions ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.5.3	11.1(b)	– faire en sorte que chaque paquet et cartouche de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement et d'étiquetage extérieurs de ces produits portent des mises en garde sanitaires décrivant les effets nocifs de la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.4	11.1(b)(i)	– faire en sorte que les mises en garde sanitaires soient approuvées par l'autorité nationale compétente ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.5	11.1(b)(ii)	– faire en sorte que les mises en garde sanitaires soient utilisées tour à tour ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.5.6	11.1(b)(iii)	– faire en sorte que les mises en garde sanitaires soient claires, visibles et lisibles ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.7	11.1(b)(iii)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.5.6, la législation de votre pays exige-t-elle à titre minimum un style, une taille et une couleur de police de caractères permettant de rendre la mise en garde claire, visible et lisible ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.8	11.1(b)(iv)	– faire en sorte que les mises en garde sanitaires n'occupent pas moins de 30 % des faces principales ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.9		– faire en sorte que les mises en garde sanitaires occupent 50 % ou plus des faces principales ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.10	11.1(b)(v)	– faire en sorte que les mises en garde sanitaires se présentent sous la forme de dessins ou de pictogrammes ou incluent de tels dessins ou pictogrammes ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

3.2.5.11		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.5.10, le Gouvernement est-il propriétaire du droit d'auteur de ces dessins ou pictogrammes ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.12		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.5.10, accorderiez-vous une licence non exclusive et libre de redevance pour l'utilisation de mises en garde sanitaires élaborées sur votre territoire avec d'autres Parties ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.13	11.2	– faire en sorte que chaque paquet et cartouche de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement et d'étiquetage extérieurs de ces produits portent des informations sur :		
		• les constituants des produits du tabac	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les émissions des produits du tabac	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.5.14	11.3	– faire en sorte que les mises en garde et autres informations textuelles apparaissent sur chaque paquet et cartouche de produits du tabac et sur toutes les formes de conditionnement et d'étiquetage extérieurs dans la ou les langues principales du pays ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.15	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 11 ( <i>Conditionnement et étiquetage des produits du tabac</i> ) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	Le seul progrès c'est la promulgation de la loi antitabac.			
3.2.5.16	<b>UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES</b>			
	Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'article 11 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'article 11 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont <b>facultatives</b> .			
3.2.5.17	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			

3.2.6	12	<b>Éducation, communication, formation et sensibilisation du public</b> (Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.6.1	12(a)	– programmes d'éducation et de sensibilisation ? (Veuillez vous référer aux programmes mis en œuvre depuis la présentation de votre rapport biennal.)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.2		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.6.1, qui ces programmes visent-ils ?		
		• les adultes ou le grand public	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les enfants et les jeunes	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les hommes	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les femmes	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les femmes enceintes	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les groupes ethniques	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
• autres (veuillez préciser: )	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
3.2.6.3		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.6.1, tenez-vous compte des principales différences entre les groupes de population visés dans les programmes d'éducation et de sensibilisation du public ?		
		• âge	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• sexe	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• niveau d'études	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• contexte culturel	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• situation socio-économique	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
• autres (veuillez préciser: )	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
3.2.6.4	12(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.6.1, ces programmes d'éducation et de sensibilisation du public couvrent-ils :		
		• les risques pour la santé liés à la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les risques pour la santé liés à l'exposition à la fumée du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	12(f)	• les avantages du sevrage tabagique et des modes de vie sans tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les conséquences économiques préjudiciables de - la production de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

		- la consommation de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les conséquences environnementales préjudiciables de		
		- la production de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		- la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.5	12(e)	Sensibilisation et participation des organisations et organismes suivants à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et de stratégies intersectoriels de lutte antitabac :		
		• des organismes publics ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des organisations non gouvernementales qui ne sont pas liées à l'industrie du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des organismes privés ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• autres (veuillez préciser: )	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.6	12	L'élaboration, la gestion et la mise en œuvre des programmes de communication, d'éducation, de formation et de sensibilisation du public sont-elles fondées sur la recherche et sont-elles soumises à des essais préalables, à un suivi et à une évaluation ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.7	12(d)	Des programmes de formation ou de sensibilisation et de prise de conscience appropriés et spéciaux en matière de lutte antitabac sont-ils prévus à l'intention :		
		• des agents de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des agents communautaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des travailleurs sociaux ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• des professionnels des médias ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des éducateurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• des décideurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• des administrateurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• autres (veuillez préciser: )	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.8	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 12 ( <i>Éducation, communication, formation et sensibilisation du public</i> ) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			

	<p>Le Ministère de la Santé a mis à la disposition du Programme un tabacologue qui avec la Direction du Programme national de lutte contre le tabagisme et l'Association « Mouvement populaire pour la Santé » ont élaboré un calendrier pour la formation du personnel et des professionnels des médias, la sensibilisation des jeunes particulièrement en milieu scolaire et du public via media (TV et radio) et sensibilisation dans les écoles.</p>
3.2.6.9	<p>UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES</p> <p>Veillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'article 12 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'article 12 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont <b>facultatives</b>.</p>
3.2.6.10	<p>Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>



3.2.7	13	<b>Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage</b>		
		<p>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</p> <p>Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :</p>		
3.2.7.1	13.2	– l'instauration d'une interdiction globale de toute publicité en faveur du tabac, de toute promotion et de tout parrainage ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu « non » à la question 3.2.7.1, veuillez passer à la question 3.2.7.3.				
3.2.7.2	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.7.1, cette interdiction couvre-t-elle :			
	• la présentation et la visibilité des produits du tabac dans les points de vente ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	• l'Internet national ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	• l'Internet mondial ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	• l'extension et/ou l'échange de marques ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	• le placement de produits comme moyen de publicité ou de promotion ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	• la représentation du tabac ou de l'usage du tabac dans les produits des médias du divertissement ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	• le parrainage par l'industrie du tabac de manifestations ou d'activités internationales et/ou de participants à celles-ci ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	• les contributions de fabricants de tabac à toute autre entité pour des « causes socialement responsables » et/ou toute autre activité mise en œuvre sous l'égide de la « responsabilité sociale des entreprises » par l'industrie du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
• la publicité, la promotion et le parrainage transfrontières à partir de votre territoire ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		

	13.7	<ul style="list-style-type: none"> <li>les mêmes formes de publicité, de promotion et de parrainage transfrontières pénétrant sur votre territoire auxquelles s'applique la réglementation intérieure ?</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Veuillez passer à la question 3.2.7.12.				
3.2.7.3	13.2	Si vous avez répondu « non » à la question 3.2.7.1, êtes-vous empêché par votre Constitution ou des principes constitutionnels d'instaurer une interdiction globale de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.4	13.3	– d'appliquer des restrictions à toute publicité en faveur du tabac, toute promotion et tout parrainage ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.5	13.3	– d'appliquer des restrictions à la publicité, à la promotion et au parrainage transfrontières à partir de votre territoire et ayant des effets transfrontaliers ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.6	13.4(a)	– d'interdire toutes les formes de publicité en faveur du tabac, de promotion et de parrainage qui contribuent à promouvoir un produit du tabac par des moyens fallacieux, tendancieux ou trompeurs, ou susceptibles de donner une impression erronée quant aux caractéristiques, aux effets sur la santé, aux risques ou émissions du produit ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.7	13.4(b)	– d'exiger qu'une mise en garde sanitaire ou d'autres mises en garde ou messages appropriés accompagnent toute publicité en faveur du tabac et toute promotion et tout parrainage ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.8	13.4(c)	– de limiter le recours à des mesures d'incitation directes ou indirectes qui encouragent l'achat de produits du tabac par le public ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.9	13.4(d)	– d'exiger de l'industrie du tabac qu'elle fasse connaître aux autorités gouvernementales compétentes les dépenses qu'elle consacre à la publicité, à la promotion et au parrainage encore non interdits ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

3.2.7.10	13.4(e)	– de limiter la publicité en faveur du tabac, la promotion et le parrainage :		
		• à la radio ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• à la télévision ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• dans la presse écrite ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• sur l'Internet national ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• sur l'Internet mondial ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• dans d'autres médias (veuillez préciser: )	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.11	13.4(f)	– de limiter le parrainage par l'industrie du tabac :		
		• de manifestations et d'activités internationales ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• de participants à de telles manifestations et activités ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Que vous ayez répondu « oui » ou « non » à la question 3.2.7.1, avez-vous :				
3.2.7.12	13.6	– coopéré avec d'autres Parties à la mise au point de technologies et d'autres moyens nécessaires pour faciliter l'élimination de la publicité transfrontières ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.7.13	13.7	– appliqué à la publicité, à la promotion et au parrainage transfrontières entrant sur votre territoire les mêmes sanctions que celles qui s'appliquent à la publicité, à la promotion et au parrainage intérieurs conformément à votre législation nationale ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.14	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 13 ( <i>Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage</i> ) au cours des trois dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	Le seul progrès c'est la promulgation de la loi antitabac.			
3.2.7.15	<b>UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES</b>			
	Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'article 13 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'article 13 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont <b>facultatifs</b> .			
3.2.7.16	Si vous avez d'autres informations pertinentes mais non couvertes par la présente section, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			

3.2.8	14	<b>Mesures visant à réduire la demande en rapport avec la dépendance à l'égard du tabac et le sevrage tabagique</b>		
		<i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.8.1	14.1	– élaborer et diffuser des directives appropriées, globales et intégrées fondées sur des données scientifiques et sur les meilleures pratiques ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.8.2	14.1	– programmes visant à promouvoir le sevrage tabagique, y compris :		
		• campagnes dans les médias soulignant l'importance qu'il y a à cesser de fumer ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• programmes spécialement conçus pour :		
		○ les jeunes filles n'ayant pas l'âge légal et les jeunes femmes	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		○ les femmes	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		○ les femmes enceintes	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• services téléphoniques d'aide au sevrage tabagique	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• manifestations locales telles que des activités en rapport avec la Journée mondiale sans tabac ou une journée nationale sans fumée, le cas échéant ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• autres (veuillez préciser: )	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
3.2.8.3	14.2(a)	– concevoir et mettre en œuvre des programmes efficaces visant à promouvoir le sevrage tabagique, dans des lieux tels que :		
		• les établissements d'enseignement ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les établissements de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les lieux de travail ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les lieux de pratique de sports ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
• autres (veuillez préciser: )	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		

3.2.8.4	14.2(b)	– inclure le diagnostic et le traitement de la dépendance à l'égard du tabac et des services de conseil sur le sevrage tabagique dans les programmes, plans et stratégies nationaux :			
		• de lutte antitabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		• de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		• d'éducation ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
3.2.8.5		– inclure des programmes de diagnostic et de traitement de la dépendance à l'égard du tabac dans votre système de soins de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
3.2.8.6	14.2(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.5, quelles structures de votre système de soins de santé offrent des programmes de diagnostic et de traitement de la dépendance à l'égard du tabac ?			
		• soins de santé primaires	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		• soins de santé secondaires et tertiaires	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		• soins de santé spécialisés (veuillez préciser: )	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		• centres spécialisés en aide au sevrage et traitement de la dépendance à l'égard du tabac	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		• centres de réadaptation	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		• autres (veuillez préciser: )	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
3.2.8.7	14.2(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.5, les services dispensés dans ces cadres sont-ils couverts par des crédits publics ou des systèmes de remboursement ?			
		• soins de santé primaires	<input type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement	<input type="checkbox"/> Non
		• soins de santé secondaires et tertiaires	<input type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement	<input type="checkbox"/> Non
		• soins de santé spécialisés (veuillez préciser: )	<input type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement	<input type="checkbox"/> Non

		<ul style="list-style-type: none"> <li>centres spécialisés en aide au sevrage et traitement de la dépendance à l'égard du tabac</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Pleinement	Partiellement	Non
		<ul style="list-style-type: none"> <li>centres de réadaptation</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Pleinement	Partiellement	Non
		<ul style="list-style-type: none"> <li>autres (veuillez préciser: )</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Pleinement	Partiellement	Non
3.2.8.8	14.2(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.5, quels professionnels de la santé et autres participent-ils aux programmes offrant un traitement de la dépendance à l'égard du tabac et des services de conseil ?			
		Les professionnels de santé :			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>médecins</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>dentistes</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>médecins de famille</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>praticiens de médecine traditionnelle</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>autres professions de santé (veuillez préciser )</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>infirmières</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>sages-femmes</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>pharmaciens</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les agents communautaires</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les travailleurs sociaux</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>autres (veuillez préciser: )</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
3.2.8.9	14.2(c)	– la formation au traitement de la dépendance à l'égard du tabac figure-t-elle au programme de formation des professionnels de santé, soit pendant leurs études soit après, dans les écoles :			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>de médecine ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>de médecine dentaire ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>de soins infirmiers ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	

		• de pharmacie ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• autres (veuillez préciser: )	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.8.10	14.2(d)	– faciliter l'accès à un traitement de la dépendance à l'égard du tabac, y compris aux produits pharmaceutiques et/ou le faciliter à un coût abordable ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.8.11	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.10, où et comment peut-on acheter légalement ces produits dans votre pays ?			
3.2.8.12	14.2(d)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.10, quels produits pharmaceutiques sont-ils disponibles pour le traitement de la dépendance à l'égard du tabac sur votre territoire ?		
		• traitement de substitution de la nicotine	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• bupropion	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• varénicline	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• autres (veuillez préciser: )	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.8.13	14.2(d)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.10, quels sont les produits pharmaceutiques légalement disponibles pour le traitement de la dépendance à l'égard du tabac sur votre territoire ?		
		• traitement de substitution de la nicotine	<input type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/> Non
		• bupropion	<input type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/> Non
		• varénicline	<input type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/> Non
		• autres (veuillez préciser: )	<input type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/> Non
3.2.8.14	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 14 ( <i>Mesures visant à réduire la demande en rapport avec la dépendance à l'égard du tabac et de sevrage tabagique</i> ) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
3.2.8.15	UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES			
	Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'article 14 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'article 14 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez			

	aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont <b>facultatives</b> .
3.2.8.16	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.



<b>3.3</b>	<b>Article</b>	<b>Mesures relatives à la réduction de l'offre de tabac</b> (Réf. : articles 15 à 17)		
3.3.1	15	<b>Commerce illicite des produits du tabac</b> <i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.3.1.1	15.2	– exiger que tous les paquets et cartouches de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement extérieurs de ces produits comportent une marque pour aider à déterminer l'origine des produits ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.2	15.2(a)	– exiger que tous les paquets et cartouches de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement extérieurs de ces produits comportent une marque pour aider à déterminer si le produit est légalement en vente sur le marché intérieur ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.3	15.2(a)	– exiger que les paquets et cartouches de produits du tabac destinés à la vente au détail ou en gros sur le marché intérieur comportent l'indication « Vente autorisée uniquement en ... » ou toute autre marque appropriée indiquant la destination finale du produit ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.4	15.2(b)	– mettre en place un régime pratique de suivi et de traçabilité des produits de manière à rendre le système de distribution plus sûr et de contribuer aux enquêtes sur le commerce illicite ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.5	15.3	– exiger que les marques visées soient présentées lisiblement et/ou rédigées dans la ou les langues principales du pays ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.6	15.4(a)	– exiger le suivi et la collecte de données concernant le commerce transfrontières des produits du tabac, y compris le commerce illicite ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

3.3.1.7	15.4(a)	– faciliter l'échange de cette information entre les autorités douanières, fiscales et autres, le cas échéant, et conformément à la législation nationale et aux accords bilatéraux et multilatéraux applicables ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.8	15.4(b)	– adopter ou renforcer des mesures législatives, assorties des sanctions et des recours appropriés, contre le commerce illicite des produits du tabac, y compris des cigarettes de contrefaçon et de contrebande ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.9	15.4(c)	– faire en sorte que le matériel de fabrication, les contrefaçons etc. dérivés du commerce illicite des produits du tabac qui ont été confisqués soient détruits au moyen si possible de méthodes respectueuses de l'environnement, ou éliminés conformément à la législation nationale ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.10	15.4(d)	– adopter et appliquer des mesures pour surveiller, vérifier et contrôler l'entreposage et la distribution des produits du tabac gardés ou circulant en franchise de droits ou de taxes ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.1.11	15.4(e)	– permettre la confiscation des produits dérivés du commerce illicite des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.12	15.6	– encourager la coopération entre les organismes nationaux et les organisations intergouvernementales internationales et régionales compétentes, en ce qui concerne les enquêtes, les poursuites et les procédures pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, l'accent étant mis sur la coopération aux niveaux régional et sous-régional ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.13	15.7	– octroyer des licences ou prendre d'autres mesures pour contrôler ou réglementer la production et la distribution des produits du tabac pour prévenir le commerce illicite ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.14	<p>Veillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 15 (<i>Commerce illicite des produits du tabac</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>Le seul progrès c'est la promulgation de la loi antitabac et dont les textes d'application vont être rédigés sous peu ; Le Gabon a ratifié la Convention sur le commerce illicite des produits du tabac en 2013.</p>			
3.3.1.15	<p>Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>			

3.3.2	16	<b>Vente aux mineurs et par les mineurs</b>		
		<p>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</p> <p>Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :</p>		
3.3.2.1	16.1	– interdire la vente de produits du tabac aux mineurs ? Si « oui », veuillez préciser l'âge légal: 18	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.2	16.1(a)	– exiger que tous les vendeurs de produits du tabac affichent visiblement et en évidence dans leurs points de vente l'avis d'interdiction de la vente de tabac aux mineurs ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.3	16.1(a)	– exiger qu'en cas de doute, chaque vendeur de produits du tabac demande à l'acheteur de prouver par des moyens appropriés qu'il a atteint l'âge légal ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.4	16.1(b)	– interdire de vendre des produits du tabac de toute manière les rendant directement accessibles, par exemple sur les étagères des magasins ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.2.5	16.1(c)	– interdire la fabrication et la vente de confiseries, en-cas, jouets ou autres objets ayant la forme de produits du tabac attrayants pour les mineurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.2.6	16.1(d)	– interdire la vente de produits du tabac au moyen de distributeurs automatiques ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu « oui » à la question 3.3.2.6, veuillez passer à la question 3.3.2.8.				
3.3.2.7	16.1(d)	Si vous avez répondu « non » à la question 3.3.2.6, assurez-vous que les distributeurs automatiques de produits de tabac ne sont pas accessibles aux mineurs et ne font pas de promotion pour la vente de ces produits aux mineurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.8	16.2	– interdire et/ou encourager l'interdiction de la distribution gratuite de produits du tabac :		
		• au public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• aux mineurs ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.9	16.3	– interdire la vente de cigarettes à la pièce ou par petits paquets ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.2.10	16.6	– prévoir des sanctions à l'encontre des vendeurs et des distributeurs afin d'assurer l'application ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

3.3.2.11	16.7	– interdire la vente de produits du tabac par les mineurs ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.12	<p>Veillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 16 (<i>Vente aux mineurs et par les mineurs</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>Le seul progrès c'est la promulgation de la loi antitabac (article 22 de la loi, qui concerne la vente de produits du tabac aux mineurs).</p>			
3.3.2.13	<p>Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>			

3.3.3	17	<p><b>Fourniture d'un appui à des activités de remplacement économiquement viables</b>  <i>(Veillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i></p> <p>Avez-vous adopté ou mis en œuvre, le cas échéant, des mesures ou des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :</p>			
		<p>– promouvoir des solutions de remplacement économiquement viables pour :</p>			
3.3.3.1	17	• les cultivateurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
		• les travailleurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
		• les vendeurs de tabac au détail ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.3.3.2	<p>Veillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 17 (<i>Fourniture d'un appui à des activités de remplacement économiquement viables</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p>				
3.3.3.3	<p>Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>				

3.4	<b>Article</b>	<b>Autres mesures et politiques</b> (Réf. : articles 18-21)			
3.4.1	18	<b>Protection de l'environnement et de la santé des personnes</b> <i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>			
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :			
3.4.1.1	18	– application de mesures concernant la culture du tabac sur votre territoire tenant compte :			
		• de la protection de l'environnement ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
		• de la santé des personnes eu égard à l'environnement ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
3.4.1.2	18	– application de mesures en matière de fabrication de produits du tabac sur votre territoire tenant compte :			
		• de la protection de l'environnement ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
		• de la santé des personnes eu égard à l'environnement ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.1.3	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 18 ( <i>Protection de l'environnement et de la santé des personnes</i> ) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.				
	Progrès relatif à la promulgation de la loi antitabac.				
3.4.1.4	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.				

3.4.2	19	<b>Responsabilité</b> (Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)			
3.4.2.1	19.1	Votre législation antitabac prévoit-elle des mesures en matière de responsabilité pénale en cas de violation de la loi ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.2.2		Avez-vous des dispositions distinctes en matière de responsabilité pénale concernant la lutte antitabac (en dehors de la législation antitabac) ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.2.3		Avez-vous des mesures en matière de responsabilité civile propres à la lutte antitabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.2.4		Avez-vous des dispositions générales en matière de responsabilité civile qui pourraient s'appliquer à la lutte antitabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.2.5		Avez-vous des dispositions en matière de responsabilité civile ou pénale qui prévoient une indemnisation en cas d'effets nocifs pour la santé et/ou le remboursement des frais médicaux, sociaux ou autres frais connexes ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.2.6		Une personne de votre territoire a-t-elle intenté une action à responsabilité pénale et/ou civile, y compris d'indemnisation le cas échéant, contre une entreprise productrice de tabac en raison d'effets sanitaires préjudiciables entraînés par la consommation de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.2.7		Avez-vous pris, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives et/ou autres contre l'industrie du tabac en vue d'un remboursement total ou partiel des frais médicaux, sociaux et autres frais connexes liés à la consommation de tabac sur votre territoire ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.2.8	Veuillez fournir une brève description de tout progrès accompli, le cas échéant, dans l'application de l'article 19 ( <i>Responsabilité</i> ) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport. 1°) L'article 36 du chapitre 8 de la Loi, exige la délocalisation et l'implantation des usines de fabrication de cigarettes et d'autres produits du tabac dans des zones dites industrielles (car actuellement, l'usine SOCIGA est située en pleine cite). 2°) L'article 41 du chapitre 10 de la Loi énonce clairement que le respect de la loi ne dégage en aucun cas l'industrie du tabac de toute responsabilité juridique des dommages causés aux personnes et à l'environnement.				
3.4.2.9	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.				



3.4.3	20	<b>Recherche, surveillance et échange d'informations</b>		
		<p>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</p> <p>Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :</p>		
3.4.3.1	20.1(a)	– développer et/ou encourager la recherche portant sur :		
		• les déterminants de la consommation de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les conséquences de la consommation de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les indicateurs sociaux et économiques concernant la consommation de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• la consommation de tabac chez les femmes, et plus particulièrement chez les femmes enceintes ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les déterminants et les conséquences de l'exposition à la fumée du tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• l'identification de programmes efficaces pour traiter la dépendance à l'égard du tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• l'identification d'autres modes de subsistance ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	• autres (veuillez préciser: )	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
3.4.3.2	20.1(b)	– formation et soutien de toutes les personnes qui participent à des activités de lutte antitabac, y compris la recherche, la mise en œuvre et l'évaluation ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.4.3.3	20.3(a)	– un système national de surveillance épidémiologique :		
		• des tendances de la consommation de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• des déterminants de la consommation de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• des conséquences de la consommation de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• des indicateurs sociaux, économiques et sanitaires concernant la consommation de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	• de l'exposition à la fumée du tabac?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	



		<ul style="list-style-type: none"> <li>d'autres informations pertinentes (veuillez préciser : )</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.4.3.4	20.3.a)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.4.3.3, veuillez indiquer l'ensemble des enquêtes conduites en mentionnant la date d'exécution.		
3.4.3.5	20.3.a)	Eu égard à la question 3.4.3.3, votre pays envisage-t-il de répéter l'une des enquêtes susmentionnées ou d'en entreprendre une nouvelle sur le tabac dans les trois à cinq ans qui suivent la réalisation de la dernière ? Veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.		
3.4.3.6	20.4	– l'échange aux niveaux régional et mondial d'informations nationales du domaine public :		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>informations scientifiques, techniques, socio-économiques, commerciales et juridiques ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		<ul style="list-style-type: none"> <li>informations sur les pratiques de l'industrie du tabac ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		<ul style="list-style-type: none"> <li>informations sur la culture du tabac ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.4.3.7	20.4(a)	– une base de données actualisée concernant :		
		<ul style="list-style-type: none"> <li>les lois et règlements sur la lutte antitabac ?</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		<ul style="list-style-type: none"> <li>un ensemble d'informations sur l'application des lois antitabac ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		<ul style="list-style-type: none"> <li>la jurisprudence pertinente ?</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.4.3.8	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 20 ( <i>Recherche, surveillance et échange d'informations</i> ) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	Progrès en rapport avec la promulgation de la loi antitabac.			
3.4.3.9	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			

#### 4. COOPÉRATION ET AIDE INTERNATIONALES

Note : L'objet de cette section est d'aider le Secrétariat de la Convention à faire correspondre les compétences et les ressources disponibles avec les besoins recensés aux niveaux national, sous-régional, régional et international.

	<b>Article</b>	En application de l'article 21.1.c) et conformément à l'article 26, avez-vous soit fourni soit reçu une aide financière ou technique (que ce soit par des voies unilatérales, bilatérales, régionales, sous-régionales ou d'autres voies multilatérales, y compris par le biais d'organisations intergouvernementales internationales et régionales ou non gouvernementales ou d'institutions financières et de développement compétentes) pour l'élaboration et le renforcement de programmes de lutte antitabac complets dans les pays en développement Parties et les Parties à économie en transition dans l'un quelconque des domaines suivants :	<b>Aide fournie</b>	<b>Aide reçue</b>
4.1	22.1(a)	– mise au point, transfert et acquisition de technologies, de connaissances et de capacités liées à la lutte antitabac ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
4.2	22.1(b)	– fourniture de compétences techniques, scientifiques, juridiques ou autres pour établir et renforcer les stratégies, les plans et les programmes nationaux de lutte antitabac ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.3	22.1(c)	– programmes de formation ou de sensibilisation adaptés au personnel concerné conformément à l'article 12 ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
4.4	22.1(d)	– mise à disposition de matériels, d'équipements et de fournitures ainsi que du soutien logistique nécessaires aux stratégies, plans et programmes de lutte antitabac ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
4.5	22.1(e)	– définition des méthodes de lutte antitabac, y compris pour le traitement complet de l'addiction nicotinique ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
4.6	22.1(f)	– promotion de la recherche visant à rendre le coût du traitement complet de l'addiction nicotinique plus abordable ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
4.7	Si vous avez répondu « oui » à l'une quelconque des questions 4.1-4.6, veuillez préciser la ou les Parties dont vous avez reçu une aide ou à qui vous avez fourni une aide.			
	Le Gabon a bénéficié de l'aide du Secrétariat de la Convention cadre de l'OMS pour l'évaluation			

	des besoins sur l'application de la Convention cadre.
--	---

4.8	<p>Veillez fournir des informations sur toute aide fournie ou reçue dans l'espace ci-après.</p>
4.9	<p>Si vous n'avez ni reçu ni fourni une aide dans l'un quelconque des domaines susmentionnés, veuillez préciser toute aide financière ou technique envisagée, le cas échéant.</p>
4.10	<p>Avez-vous encouragé des organisations intergouvernementales compétentes internationales et régionales et des institutions financières et de développement dans lesquelles vous êtes représenté à fournir une aide financière aux pays en développement Parties ou aux Parties à économie en transition pour les aider à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>(Veillez vous référer à l'article 26.4)</i></p>
4.11	<p>Si vous avez répondu « oui » à la question 4.10, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p> <p>Lors de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011, le Président Ali BONGO ONDIMBA a souligné l'importance de prévenir les maladies non transmissibles et de lutter contre ces dernières, et a identifié le tabagisme comme étant l'un des facteurs de risque de ces maladies. Le ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale s'est engagé à veiller à ce que le Gabon promeuve la mise en œuvre de la Convention dans les forums bilatéraux et multilatéraux concernés.</p>

## 5. PRIORITÉS ET OBSERVATIONS

5.1	<p>Quelles sont les priorités pour l'application de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac sur votre territoire ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de rédaction des textes d'application de la loi antitabac</li> <li>- Formation des hommes des medias et des ONG œuvrant dans la lutte antitabac sur la sensibilisation</li> <li>- Renforcement des capacités des agents des services des douanes et des impôts sur la taxation des produits du tabac</li> <li>- Réalisation d'un spot publicitaire radiotélévisé sur la lutte antitabac</li> <li>- Formation du personnel médical sur le sevrage tabagique</li> <li>- Le financement de la recherche en rapport avec l'épidémie tabagique</li> </ul>
5.2	<p>Avez-vous recensé des écarts particuliers entre les ressources disponibles et les besoins évalués pour l'application de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
5.3	<p>Si vous avez répondu « oui » à la section 5.2, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p> <p>Un rapport a été rédigé par l'équipe de la Mission d'évaluation des besoins pour la mise en œuvre de la Convention cadre de l'OMS.</p>
5.4	<p>Quels sont le cas échéant les obstacles ou problèmes autres que le manque de ressources que vous avez rencontrés dans l'application de la Convention ?</p> <p><i>(Veillez vous référer à l'article 21.1.b))</i></p>

	<p>1°) La faible collaboration des autres ministères dans la collecte de données statistiques</p> <p>2°) L'absence de points focaux dans les autres ministères impliqués dans la lutte antitabac</p> <p>3°) Les textes d'application de la loi antitabac sont seulement en cours d'élaboration.</p>
5.5	<p>Veillez fournir toute autre information pertinente non couverte ailleurs que vous jugez importante.</p>
5.6	<p>Vos suggestions pour l'élaboration ultérieure et la révision de l'instrument de notification :</p>

**Fin de l'instrument de notification**